



## **Déni de démocratie lors de la Commission Régionale de la Coopération Intercommunale**

### **Comment l'Etat organise le hold-up d'une partie de la Seine-et-Marne pour servir les intérêts électoralistes des amis du Gouvernement, contre l'avis des populations.**

*Dammartin-en-Goële, le 10 juillet 2015* – La Commission régionale de la coopération intercommunale (CRCI) s'est réunie ce jour pour évoquer le découpage de la Région Ile-de-France. Lors de cette session, M. Bernard RIGAULT, Président de la CC Plaines et Monts de France et M. Jean-Jacques BARBAUX, Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne ont présenté un amendement visant à conserver l'intégrité de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) et ainsi empêcher son démantèlement arbitraire basé sur l'inique volonté de l'Etat.

Malgré le fait que cet amendement soit parfaitement recevable, qu'aucune contrainte légale ou territoriale n'oblige à procéder au découpage sauvage de cette intercommunalité, et qu'il soit largement soutenu par la population concernée, les « petites ententes entre amis » ont permis d'obtenir une minorité de blocage non représentative puisque 57 voix se sont exprimées en faveur de cet amendement alors que seulement 10 ont exprimé leur désaccord.

### **Un amendement en total cohérence avec la loi MAPTAM**

Pour mémoire, le projet d'EPCI voulu par le Préfet de région prévoit de réunir la CA Val de France, la CA Roissy Porte de France et seulement 17 communes parmi les plus riches des 37 de la CC Plaines et Monts de France. Or, rien ne légitime l'entêtement du Préfet et donc de l'Etat à démanteler la CC Plaines et Monts de France. En effet, cette dernière et les 37 communes qui la composent ne sont pas concernées par la loi MAPTAM dans la mesure où le siège de l'intercommunalité est situé en dehors de l'unité urbaine de Paris.

De plus, cette volonté d'union contre nature ne peut même pas être justifiée par le seuil de population exigée pour la création d'un EPCI dans la mesure où la CA Val de France et la CA Roissy Porte de France représentent à elles deux 255.623 habitants, bien au-delà des 200.000 requis.

### **Un amendement qui préserve une Communauté de Communes intégrée, pertinente, dynamique.**

La principale motivation exprimée par le Président de la CC Plaines et Monts de France et le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne tient en la préservation d'un territoire cohérent. En effet, la CC Plaines et Monts de France exerce de très nombreuses compétences au service de ces plus de 110.000 habitants (Développement économique, eau, assainissement, petite enfance...). Son périmètre est pleinement cohérent et pertinent au regard de la notion de bassin de vie au sens de l'INSEE, comme l'a d'ailleurs jugé le Conseil d'Etat dans une ordonnance de référé de novembre 2013. La voix de la raison qui veut que la CCPMF reste à 37 communes en Seine-et-Marne n'a donc pas été entendue.

### **Déni de démocratie et Hold-up organisé de la population du nord de la Seine-et-Marne**

Ce rejet de l'amendement par une minorité plonge les élus de la CC Plaines et Monts de France dans une inquiétude certaine quant aux conséquences économiques pour la population qui s'est pourtant largement exprimée en défaveur du projet préfectoral (2 des 3 intercommunalités concernées par le projet l'ont rejeté ainsi que 21 communes représentant 57% de la population du périmètre proposé). Enfin, une étude d'impact économique récente affirme sans détours une augmentation notable des impôts entre 200 et 500 €.

Face à ce nouveau déni de démocratie bafouant la volonté de la population et de ses représentants mais qui semble intéressant pour quelques intimes du pouvoir, les élus de la CC Plaines et Monts de France entendent programmer plusieurs actions d'envergure afin d'exprimer leur colère, d'alerter l'opinion et de rencontrer les décideurs.